

DECLARATION SUR LES POURPARLERS DE PAIX INTER-SOUDANAIS SUR LE DARFOUR

La Conférence de l'Union africaine, réunie en sa cinquième session ordinaire, à Syrte, les 4 et 5 juillet 2005, ayant été informée du déroulement de la 5^e série de pourparlers de paix inter-soudanais sur le Darfour à Abuja:

- **se félicite** de la nomination de Salim Ahmed Salim en qualité d'Envoyé spécial et Médiateur en Chef de l'Union africaine pour les Pourparlers de paix inter-soudanais sur le Darfour, et lui **exprime son soutien et sa reconnaissance** pour les efforts qu'il déploie, avec l'appui de l'Union, de l'Equipe de médiation tchadienne ainsi que celui d'autres facilitateurs et observateurs africains, efforts ayant abouti à la soumission aux parties du projet de Déclaration de Principes (DoP) ;
- **félicite** le Gouvernement du Soudan (GoS) et le Mouvement pour la paix et l'égalité (JEM) pour leur volonté de signer et d'adhérer à la DoP comme l'ont proposé la Médiation, les facilitateurs et les observateurs;
- **demande instamment** au Mouvement/Armée de Libération du Soudan (SLM/A) d'adhérer au consensus et d'accepter la DoP, que la communauté internationale considère comme le meilleur compromis prenant en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties, de manière à créer les conditions propices pour entamer, dès que possible, les négociations de fond sur le partage du pouvoir et des richesses et sur les dispositions sécuritaires.

Fait à Syrte, le 5 juillet 2005

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2005

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/305>

Downloaded from African Union Common Repository